

EDITO...

NOUVELLE RÉFORME DE L'ÉCOLE

JM Blanquer nous avait assurés dès sa nomination: «il n'y aura pas de loi Blanquer et j'en serai très fier». Nous n'en avons bien sûr jamais cru **un mot** et bien nous en a pris. Après de multiples réformes dans le **1^{er} degré** (évaluations sur plusieurs niveaux, dédoublements en éducation prioritaire...) et **dans le second degré** (réforme du bac, de l'enseignement professionnel...), voilà que sort le projet de Loi Blanquer au titre évocateur de «**loi pour l'école de la confiance**».

Doit-on encore accorder **quelque crédit** à ce ministre? **Nous ne le pensons pas** et voici pourquoi.

A l'origine, il devait s'agir de **la seule modification** du code de l'éducation instituant la **scolarisation obligatoire à 3 ans**. Pas de quoi inquiéter... en apparence. A l'arrivée, le système éducatif se trouve alourdi d'une loi dans laquelle apparaît **un catalogue** de mesures que nous jugeons **dangereuses**.

Notons que le passage à la scolarité obligatoire dès 3 ans (qui peut sembler a priori **une bonne mesure**) est l'occasion d'un **coup de pouce** financier à **l'enseignement privé** lorsqu'il prévoit la **compensation** par l'Etat des dépenses des communes liées à cette mesure.

Une autre disposition du projet de loi risque de toucher plus particulièrement **les enseignants** : le droit qu'elle donne au gouvernement de prendre **par ordonnance** toute décision concernant le nouveau **découpage territorial**. C'est bien connu, «*par ordonnance*» signifie **hors du contrôle du Parlement**. Cette mesure aura une importance sur **les affectations** des enseignants ou la «*rationalisation*» de **la carte scolaire**.

Soulignons aussi la réforme de **la formation**: les ESPE devenant des **Instituts nationaux supérieurs du professorat**. Outre leur nom, ils perdent la dimension liée à **l'éducation** ce qui est beaucoup plus inquiétant. Enseigner consistera-t-il bientôt qu'à ne préparer les élèves **aux tests** réguliers auxquels ils seront soumis? Les professeurs ne seront-ils plus que **des exécutants** des basses œuvres?

Enfin, quelles sont **les motivations** cachées derrière la possibilité offerte désormais aux chefs d'établissement d'utiliser **les assistants d'éducation** inscrits aux concours de l'enseignement pour **remplacer les professeurs** absents, sinon un bon moyen de résoudre à peu de frais le casse-tête du remplacement de **courte durée**?

Le SNCL-FAEN analysera plus longuement **les effets** qu'aurait cette loi dans ses futures publications, mais **les dangers** qu'elle recèle nécessitent que nos collègues en soient rapidement **informés**.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES:

Dépôt des listes électorales à Strasbourg

Pour beaucoup de collègues, c'est une expression vague et lointaine. Des élections, à quoi bon? Et pourtant, **sait-on bien ce qui se joue?**

Pourtant, votre section syndicale du SNCL-FAEN de l'Académie de Strasbourg a le plaisir de vous annoncer que plusieurs listes de personnels ont été déposées dans les règles au Rectorat. Les responsables académiques **remercient les nombreux collègues** qui ont apporté leur soutien personnel et ont contribué à la constitution de ces listes.

Les listes de catégories de personnels suivants ont donc été validées:

- **CAPA des professeurs certifiés toutes classes;**
- **CAPA des CPE hors-classe;**
- **Comité technique académique (CTA);**
- **Commissions consultatives paritaires (CCP) des personnels enseignants, d'éducation, des surveillants, des personnels administratifs et des personnels de santé.**

Les élections professionnelles sont le moment opportun pour tous les collègues d'exprimer **leur opinion** et leur point de vue sur le monde éducatif et **leurs conditions de travail**. Les différents scrutins sont ouverts au **vote dès le 29 novembre et jusqu'au 6 décembre 2018**.

Votre établissement est tenu d'informer, d'organiser le scrutin et de faciliter les opérations de vote, notamment par une explication claire des procédures.

Pour ce faire, vous disposerez d'un accès sur un site web dédié aux opérations de vote. Vous serez sollicité jusqu'à quatre fois pour répondre aux différents scrutins. **Quelques clics suffiront ...**

Votez et faites voter pour les listes du SNCL et SNCL-FAEN!



Quel bilan pour ce ministre?

On est pour le moins prudent au vu des **pseudo-réformes** et orientations prises par le Ministre Blanquer et ses équipes depuis 18 mois. Qu'a-t-on vu de véritablement **nouveau**, de **réformateur** et pour tout dire de **positif** et **favorable** aux enseignants?

Peu de choses en vérité. Hormis l'écran de fumée des **classes dédoublées** dans certaines écoles primaires (REP et REP+), la très grande majorité des professeurs en est encore à se demander ce que le Ministre a à **leur offrir** et, ce qui est peut-être plus douteux encore, où il souhaite **les emmener**.

Ce n'est pas une prime de **1 000 euros** (toujours pas versée à ce jour) qu'on fait miroiter à **une poignée** d'enseignants en REP+, ce ne sont pas quelques classes dédoublées ici et là qui font l'unanimité.

Quand en revanche ces professionnels dénoncent depuis des années des **classes surchargées** au lycée, des élèves à problèmes divers sans réelle prise en charge, la «réunionite» galopante, la **violence** banalisée dans de nombreux établissements et à leurs abords, le manque d'**attractivité** du «métier», les jeunes professeurs souvent désarmés, la **formation continue** au point mort, que leur propose le Ministre?...

Non, vraiment, depuis de nombreuses années, **les vrais écueils ne reçoivent aucune solution** ni **aucune proposition** sérieuse et convenable. Monsieur le Ministre, vous travaillez à la **petite semaine**. Vos professeurs travaillent à **l'année!** Et même pour l'avenir lointain de la Nation. Y pense-t-on suffisamment?

Réforme du lycée : offre de spécialités

On le sait maintenant: **tous les lycées ne proposeront pas toutes les spécialités**. Seules **sept** d'entre elles, **sur douze**, seront présentes – a minima – au sein d'un bassin de formation.

En **remplacement des séries** dans la voie générale et technologique à partir de la rentrée 2019, l'élève devra préciser les matières de son choix (**spécialités**) en plus de celles du **tronc commun**.

Les recteurs déterminent actuellement l'**offre de formation** dans leur académie. Le document que le ministère leur a adressé indique que 7 spécialités sur 12 «*doivent pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable*», autrement dit au sein d'un **réseau d'établissements** ou d'un **bassin** et pas forcément d'un lycée. Il s'agit de: **histoire-géographie; géopolitique et sciences politiques; humanités, littérature et philosophie; langues, littératures et cultures étrangères; mathématiques; physique-**

chimie; SVT; SES.

La **majorité** des lycées devrait pouvoir proposer ces 7 matières. Les élèves pourraient être autorisés à suivre une spécialité dans **un autre lycée** que le leur si elle n'y est pas enseignée, ou par l'intermédiaire du **CNED**.

A noter que ce choix de spécialités concerne les élèves qui entrent **en seconde** à partir de la **rentrée 2018**.

Le **SNCL-FAEN** affirme à nouveau sa totale opposition à la réforme du lycée qui conduit à rendre l'orientation post-bac plus **complexe et injuste**. Il n'est en effet pas raisonnable de demander à un élève de **15 ans** de se projeter si tôt dans une poursuite d'études supérieures sans avoir **toutes les cartes** en main. Les possibilités laissées aux élèves de **changer de lycée** si la spécialité choisie n'y est pas enseignée est **un leurre** pour les élèves les plus socialement fragiles qui ne feront très probablement pas ce choix.